

# Victoire contre la vaccination obligatoire des soignants au CHU de Martinique

écrit par Christine Tasin | 20 octobre 2021

◆ La direction du CHU de #Martinique a annoncé que "tous les personnels pourront entrer dans leur service" avec ou sans pass sanitaire

  [la1ere.francetvinfo.fr/martinique/la-...](https://la1ere.francetvinfo.fr/martinique/la-...)



◆ La direction du CHU de #Martinique a annoncé que "tous les personnels pourront entrer dans leur service" avec ou sans pass sanitaire

  [la1ere.francetvinfo.fr/martinique/la-...](https://la1ere.francetvinfo.fr/martinique/la-...)



**La partie de bras de fer a abouti à une victoire des soignants, parce qu'ils ont été solidaires et très nombreux à se mobiliser et à dire non. Si on avait eu la même mobilisation en France métropolitaine, il est sûr et certain que Macron aurait reculé.**

Bien sûr, reste le point noir, l'obligation de se faire dépister tous les 3 jours... ce qui ne peut pas durer ad vitam aeternam ! D'autant qu'ils ont supprimé les autotests, les salauds, et que les tests salivaires ne sont la plupart du temps accessibles que sur ordonnance. Et je ne parle pas du coût des tests PCR... 55 euros deux fois par semaine pour aller travailler ? Vous galéjez !

C'est pourquoi avec mon avocat Maître Pichon nous avons lancé

une procédure en référé-suspension et référé-annulation du décret du 14 octobre... A suivre. Article sur le sujet très prochainement.

Est-il possible que les soignants combattifs de la Martinique réussissent à négocier une autorisation exceptionnelle de test salivaire gratuit ????

### **La direction du CHUM annonce que « tous les personnels pourront entrer » avec ou sans pass sanitaire**

Dans une note adressée au personnel du CHUM (Centre Hospitalier Universitaire de Martinique) le directeur annonce que « tous les personnels pourront entrer dans leur service » avec ou sans pass sanitaire. L'apaisement prend le dessus dans ce conflit.

Martinique la 1ère • Publié le 19 octobre 2021 à 12h00, mis à jour le 19 octobre 2021 à 12h15

Serge Aribo, l'un des dirigeants de l'intersyndicale du CHUM déclarait il y a quelques heures encore : « *cette semaine sera décisive pour l'hôpital. « Il faudra faire un choix entre l'accès aux soins pour les malades ou alors l'application de cette loi sur l'obligation vaccinale et le pass sanitaire ».*

Ce mardi matin (19 octobre 2021) c'est sous la forme d'une note d'information que la direction du CHUM prend une position qui va dans le sens de l'apaisement.

*À partir d'aujourd'hui et suite à la demande d'agents hospitaliers, tous les personnels hospitaliers pourront entrer dans leur service qu'elle que soit leur situation au regard du pass sanitaire.*

*Les agents en situation de non-conformité sont invités à réaliser un test de dépistage.*

*Des contrôles seront organisés et les agents éventuellement concernés seront invités à se rendre à la DRH.*

*Par ailleurs, une démarche de médiation devra être entreprise sous peu pour permettre la mise en place d'une solution négociée.*

*Benjamin Garel directeur du CHUM*

<https://lalere.francetvinfo.fr/martinique/la-direction-du-chum-annonce-que-tous-les-personnels-pourront-entrer-avec-ou-sans-pass-sanitaire-1132762.html>

En Guadeloupe comme en Martinique il n'y aurait « que » 30% de soignants vaccinés...

**Et Véran vient de réitérer son mantra : la vaccination des soignants est obligatoire et ne se négocie pas...**

<https://www.martinique.franceantilles.fr/actualite/sante/olivier-veran-reitere-l-obligation-vaccinale-pour-les-soignants-590762.php>

**Mais il a compris qu'il ne pouvait pas l'imposer brutalement... il accorde donc aux réfractaires des territoires ultra-marins des aménagements qu'il refuse aux moutons de la métropole. Elle est belle la République et la loi « unique, applicable à tous » de notre constitution avec Macron !**

*Pour autant, a-t-il questionné : « Doit-on prendre le risque d'arrêter la continuité des soins si les soignants décidaient très majoritairement de ne pas se faire vacciner ? ». Tout en assurant qu'il ne s'agirait pas de « fermer un hôpital ou un EPAD et de mettre la vie des gens en danger », Olivier Véran a indiqué avoir demandé à ce que « cette obligation vaccinale auprès des soignants soit appliquée en Guadeloupe comme sur tout le territoire de la République avec discernement, avec progressivité- », à mesure que la pression sanitaire diminue en m'appuyant sur les directeurs d'hôpitaux, les CME, les médecins, les soignants qui sont eux-mêmes vaccinés pour avoir cet effort de conviction ». Il n'a pas encore parlé de*

*suspension pour les réfractaires, mais l'épée reste suspendue au-dessus de la tête de ces derniers.*

Pendant ce temps les directeurs d'hôpital en Guadeloupe et en Martinique voient avec terreur leurs mains colorées par le sang des patients non pris en charge faute de soignants... Le directeur du CHU de Martinique a craqué et a supprimé l'obligation vaccinale pour le moment. Véran va-t-il finir par les limoger pour ne pas avoir su convaincre les récalcitrants et mettre à leur place un Blachier, une Lacombe ou un Marty ?